



Ref : C1920-002
Affaire suivie par :
Guy SEGUIN
Proviseur

Téléphone :
01 30 84 08 50
Fax :
01 39 51 75 10
Courriel :
0782562L
@ac-versailles.fr

73 av. de Saint Cloud
78000 VERSAILLES

PROTOCOLE SANITAIRE AU LYCEE HOCHÉ

La sécurité de tous, élèves et personnels est une priorité. Comme nous l'avons fait à chaque étape du déconfinement, nous suivons les prescriptions émises par les autorités gouvernementales. Nous traduirons donc dès la rentrée de septembre le nouveau protocole national (<https://www.education.gouv.fr/sites/default/files/2020-08/protocole-sanitaire---ann-e-scolaire-2021-2021-71258.pdf>) publié en août 2020 par les mesures suivantes :

1. MESURES PROPHYLACTIQUES ET RÔLE DES PARENTS

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel dans le retour de leurs enfants dans les établissements scolaires. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'établissement. En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement. La famille prévient alors l'établissement par courriel (0781106d@ac-versailles.fr pour le collège) (0782562l@ac-versailles.fr pour le lycée) et prend attache auprès de son médecin traitant. Un suivi des absences sera réalisé et les parents seront informés de l'assiduité de leur enfant.

Les personnels atteints des mêmes symptômes ne doivent pas non plus se présenter au collège et doivent informer l'établissement le plus rapidement possible.

3. PORT DU MASQUE

La distanciation physique entre élèves n'étant pas matériellement possible au sein de la cité scolaire Hoche, les élèves et les personnels devront porter un masque de protection dès l'entrée dans l'établissement puis pendant les déplacements dans les couloirs, dans les espaces extérieurs et en classe.

Les élèves doivent changer de masque à la demi-journée. Une poubelle dédiée est à leur disposition à la demi-pension où ils pourront jeter leur masque du matin¹. Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants. Il est recommandé de transporter les masques dans des sacs hermétiques (style sac congélation).

Des masques seront mis à la disposition des personnels par l'établissement.

4. LIMITATION DU BRASSAGE

Elèves et personnels sont invités à se référer à la signalétique (panneaux, fléchages...) disposée dans l'établissement ; de façon générale, chacun en circulant dans les couloirs garde sa droite et évite au maximum de stationner. Dans les escaliers, il est recommandé de ne pas toucher les rampes.

5. LAVAGE DES MAINS

L'établissement met tout en œuvre pour garantir que les élèves et personnels puissent se laver les mains régulièrement et a minima au début de la journée, avant chaque repas, après être allé aux

¹ Les élèves peuvent se former au port du masque grâce au support ci-après :
<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/coronavirus-outils-de-prevention-destines-aux-professionnels-de-sante-et-au-grand-public>

toilettes. Les sanitaires sont régulièrement approvisionnés en savon et du gel hydroalcoolique est mis à disposition à la demi-pension et dans les salles de classe.

6. DEMI-PENSION

Avant de déjeuner, les élèves du collège et du lycée patienteront à l'extérieur du bâtiment D, au niveau des plateaux sportifs et accéderont au bâtiment par petits groupes. Les élèves de classes préparatoires continueront d'accéder à la salle de restauration par l'entrée qui leur été réservée mais devront veiller à maintenir une distanciation physique minimum.

Les élèves devront se laver les mains au gel hydro alcoolique avant de pénétrer le local de demi-pension. Ils devront conserver leur masque jusqu'à avoir rejoint une place. Des poubelles seront mises à disposition pour que les élèves puissent les y jeter le cas échéant.

7. VENTILATION DES LOCAUX

Les locaux sont régulièrement ventilés, le matin, pendant le nettoyage des locaux, avant l'arrivée des élèves, lors des récréations et chaque fois que cela est réalisable. Lorsque cela est possible les portes d'accès aux bâtiments sont laissées ouvertes.

8. INFORMATION AUX ELEVES

Une information sur la nécessité du respect de ces gestes barrières sera assurée pour l'ensemble des élèves lors des journées d'accueil et au cours de la première semaine.

En tout état de cause, les élèves devront se conformer à ces règles et à toutes les consignes données par les adultes de l'établissement. La sécurité de tous étant en jeu, tout manquement sera sanctionné.